

## Le contrôle Urssaf 2011, en chiffres :

1. Le montant des cotisations régularisées lors des actions de contrôles et de prévention de tous types, engagées en 2011, s'élève à **1,470 milliard** d'euros (cotisations Unedic comprises pour environ 100 millions), dont :
  - 1 278 millions d'euros de redressements
  - 191 millions d'euros de restitutions.
2. **Pour les seuls contrôles comptables d'assiette** sur place - CCA<sup>1</sup>-, le montant de ces régularisations s'élève à 1,093 milliard d'euros :
  - **933 millions** d'euros de **redressements** (85,36%)
  - **160 millions** d'euros de **restitutions** (14,63%).
3. 92 181 entreprises ont fait l'objet de CCA en 2011, soit **5,09% des entreprises** susceptibles d'être **contrôlées**.
4. A cette occasion, plus de **42 milliards de cotisations ont été contrôlées** soit environ 17% des cotisations acquittées.
5. Enfin, plus de **6 contrôles sur 10 donnent lieu à régularisations** (en + ou en -).

(Source : Rapport de l'ACOSS sur le contrôle des cotisants publié le 31 juillet 2012)

---

<sup>1</sup> CCA : Le Contrôle Comptable d'Assiette est une action de contrôle sur site et dans sa globalité de la situation d'une entreprise. Les « CCA » concernent, en général, les entreprises comptant un effectif supérieur à 9 salariés.